

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **30 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 9. Septembre 1959

SOMMAIRE

Un jeune constituant : Xavier Stockmar
Un ancien conseiller d'Etat bernois au Brésil à l'époque de l'esclavage
Technicum cantonal de Saint-Imier
Chronique économique — Communications officielles

Un jeune constituant : Xavier Stockmar

Par sa proclamation du 13 janvier 1831, farcie d'adieux touchants et annonçant l'abandon stoïque du pouvoir, le Grand Conseil, présidé par l'avoyer de Watteville, avait solennellement déclaré qu'une assemblée nommée par le peuple serait chargée d'élaborer une nouvelle constitution cantonale.

A cette fin, cent onze membres sont choisis, d'après le chiffre de la population, par les collèges électoraux des vingt-sept bailliages.

La première séance est ouverte le lundi, 28 février, par le doyen d'âge, l'appel nominatif ayant fait constater l'absence d'un seul député, M. Kohler, de Porrentruy. Quatre-vingt-neuf suffrages portent le conseiller Tschanner au fauteuil présidentiel. Puis on désigne deux secrétaires allemands et deux secrétaires français (Jean-Amédée Watt et Charles Neuhaus), qui feront provisoirement fonction d'interprètes.

Par assis et levé sont nommés six scrutateurs, dont deux Juras-siens, Belrichard, à une grande majorité, et Stockmar, à une majorité de justesse, cinquante-cinq voix (il y avait à peine six semaines, ne l'oublions pas, que la tête du jeune Bruntrutain avait été mise à prix par le Petit Conseil !)

Quel rôle jouera notre concitoyen au sein de la constituante ? C'est, à grands traits, ce que nous nous proposons de rappeler ici.

Pour faciliter le travail de l'assemblée, on confiera à une commission de dix-neuf membres la rédaction des nouveaux textes constitutionnels. L'élection a lieu au scrutin secret. Quatre Jurassiens sur dix candidats atteignent d'emblée la majorité absolue : Joseph Vautrey, avocat, 69 voix ; J.-A. Watt, 69 voix ; Stockmar, 57 voix et le doyen Morel, 53 voix. Charles Neuhaus, de Bienne, ne sera élu qu'au deuxième tour avec 53 suffrages.

La Commission constituante tient sa première séance le lundi, 7 mars. Présidée par le colonel Koch, elle désigne un secrétaire allemand, le chancelier Schnell, et un secrétaire français, Charles Neuhaus. On procède ensuite à la désignation d'un comité de rédaction de cinq membres, dont feront partie deux Jurassiens : J.-A. Watt et Vautrey.